IV.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-400 DU 08 OCTOBRE 2001

Portant approbation des états financiers du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono (CARDER-MONO) pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;

VU la Proclamation le 03 avril 2001, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001, portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n°96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

VU le Décret n°2001-364 du 18 septembre 2001, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

VU le Décret n°99-514 du 02 novembre 1999, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

VU le Décret n°91-310 du 31 décembre 1991 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ;

SUR rapport conjoint du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 septembre 2001 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont approuvés les états financiers du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Département du Mono (CARDER-MONO) pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 octobre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Abdoulaye BIO TCHANE.-

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,

Théophile NATA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MAEP 4 MFE 4 Autres Ministères 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 1 JO 1.